ᑲᑎᕕᒃ ᐊᕐᑎᓕᕆᔨᒧᑦ ᐊᔪᖅᑭᐊᖅᑏᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 169E RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

DATES : 29 et 30 septembre 2021

LIEU : Par vidéoconférence

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)
Michael Barrett, vice-président
Tunu Napartuk, président
Lucy Kumarluk (29 septembre seulement)

Nommés par le gouvernement du Canada
Alexandre-Guy Côté
Caroline Girard (29 septembre)

Nommées par le gouvernement du Québec
Vanessa Chalifour
Paule Halley
André-Anne Gagnon

Secrétaire exécutif
Benjamin Patenaude

Analyste en environnement
Nancy Dea

Analyste des politiques
Annie Lamalice

INVITÉS :
Gilles Côté, président, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE)
Sara Marmen, Direction des aires protégées, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
Isabelle Auger, Société du Plan Nord
Daniel Gendron, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MELCC
Michel Chaussé, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MELCC

Nicholas Poirier, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, MELCC
Eve Desroches-Maheux, Direction des affaires autochtones, MELCC
Jean-Marc Séguin, coordonnateur des activités minières, Société Makivik
Guy Dufour, surintendant, Environnement, Glencore (mine Raglan)
Amélie Rouleau, Gouvernance, Parties prenantes et Engagement communautaire, Glencore (mine Raglan)
Alexandra Roio, Direction de la restauration des sites miniers, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
Philippe Carrier-Leclerc, coordonnateur des sites miniers abandonnés, MERN

OBSERVATRICE :
Lindsay Richardson, coordonnatrice de projet, Consultation communautaire et environnement, Atmacinta inc. (représentante la Nation naskapie de Kawawachikamach)

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 169e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h, le 29 septembre 2021. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 169e réunion se déroule selon l'ordre du jour présenté en annexe.

2. Adoption des procès-verbaux des 167e et 168e réunions et de la conférence téléphonique du 14 avril 2021

Les membres passent en revue leurs commentaires sur les procès-verbaux des 167e et 168e réunions et de la conférence téléphonique du 14 avril 2021. Les trois procès-verbaux sont adoptés.

3. Administration

a) Budget

Le rapport des dépenses pour la période allant de juin à août 2021 est présenté et les membres sont informés que la demande de financement pour l'exercice 2022-2023 sera préparée bientôt.

b) Secrétariat

Les membres sont informés que Mme Annie Lamalice, l'analyste des politiques du CCEK, a récemment remis sa démission. Les membres saluent le travail de Mme Lamalice au cours des deux dernières années et lui souhaitent la meilleure des chances dans son nouvel emploi au gouvernement fédéral. Ils discutent ensuite des prochaines étapes en vue de pourvoir le poste au secrétariat du CCEK. Les membres sont également informés que les travaux relatifs aux archives du CCEK ont repris.

c) Membres

Les membres accueillent Mme Lucy Kumarluk, récemment nommée par l'ARK pour siéger au CCEK et sont informés que le gouvernement fédéral cherche actuellement quelqu'un pour remplacer

Mme Mélanie Laflèche. De plus, les membres discutent de la présidence pour l'exercice 2022-2023 ainsi que de la possibilité d'organiser des services d'interprétation pour les réunions trimestrielles du CCEK.

d) Dossiers actifs depuis la 168e réunion

Les membres examinent le tableau présentant l'état d'avancement des dossiers du CCEK depuis la dernière réunion.

e) Site Web

Les membres sont informés des progrès réalisés en ce qui concerne la préparation de la version en inuktitut du site Web du CCEK.

f) Rapport annuel 2020-2021

Les membres sont informés que la version trilingue du rapport annuel 2020-2021 a été distribuée le 30 août 2021.

g) Rencontre avec les administrateurs provincial et fédéral

Les membres discutent de la possibilité d'une rencontre avec les administrateurs provincial et fédéral du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) lors de la 170e réunion. Après avoir dressé une liste des points potentiels à aborder à cette occasion, il est décidé qu'une rencontre avec les administrateurs sera formellement sollicitée.

Action

- **Rédiger des lettres à l'intention des administrateurs provincial et fédéral pour les inviter à participer à la 170e réunion.**

h) Plan d'action 2020-2025

i. Plan de communication

Après la tenue d'une discussion concernant les besoins de traduction, le plan de communication du CCEK sera mis à jour et transmis aux membres.

ii. Articles promotionnels

L'analyste en environnement présente une brochure et des propositions d'articles promotionnels visant à mieux faire connaître le CCEK et son rôle au Nunavik. À cette fin, il est décidé que des stylos et des tasses à café à l'effigie du CCEK seraient appropriés.

Actions

- **Communiquer avec l'entreprise sélectionnée pour produire les articles promotionnels à la suite de la décision des membres.**
- **Finaliser le texte de la brochure et le faire traduire en français et en inuktitut.**

4. Évaluations environnementales au Nunavik

a) Examen du rapport concernant l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux

Les membres rencontrent M. Gilles Côté, président du SIFÉE, pour discuter de leurs commentaires concernant le rapport final de l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux dans les processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik. M. Côté fait d'abord un survol des objectifs de l'étude et des principaux thèmes qui y sont abordés. Lors de la discussion qui s'ensuit, les échanges avec les membres portent plus particulièrement sur: l'élaboration de différents scénarios et de critères permettant de mieux cerner les impacts sociaux d'un projet sur une communauté donnée; la réalisation d'évaluations environnementales stratégiques afin de traiter autant des impacts environnementaux que des impacts sociaux des projets de développement; l'importance de déterminer les préoccupations des habitants de la région en collaboration avec les intervenants régionaux, de définir les critères pour évaluer les impacts sociaux et cumulatifs et d'accroître la qualité de l'information et l'accès à l'information pour cerner les impacts sociaux; etc…

Après la rencontre avec M. Côté, les membres discutent des prochaines étapes concernant le rapport. Il est suggéré que les principales organisations fédérales, provinciales et régionales impliquées dans les processus d'évaluation environnementale concernés commentent le rapport et qu'une version abrégée soit disponible pour les organismes régionaux et locaux.

<u>Action</u>

- **Organiser une réunion avec le sous-comité pour déterminer les prochaines étapes de la réalisation du projet.**

5. Législation provinciale et fédérale en matière de protection de l'environnement

a) Loi sur l'évaluation d'impact fédérale

L'analyste des politiques présente un résumé des activités du groupe de travail analysant l'application de la Loi sur l'évaluation d'impact fédérale au Nunavik, incluant des rencontres récentes avec les organismes d'examen régionaux.

b) Atelier sur l'engagement: surveillance des impacts des projets d'envergure

Le secrétaire exécutif présente un résumé de l'atelier sur l'engagement du Conference Board du Canada sur la surveillance des impacts des projets d'envergure au Québec qui a eu lieu le 16 septembre 2021. L'atelier portait sur les meilleures pratiques permettant de favoriser l'implication des communautés dans la surveillance des répercussions socioéconomiques et environnementales des projets de développement de grande envergure. L'atelier consistait en deux tables rondes portant sur la surveillance de la durabilité et l'engagement communautaire. Les commentaires des participants contribueront à l'élaboration d'un guide concernant l'engagement communautaire et la surveillance à long terme de projets de grande envergure dans le processus d'évaluation d'impact.

Le prochain atelier de cette série, présentée par le Conference Board afin de favoriser la collaboration entre les promoteurs de projet et les communautés touchées dans le cadre des processus d'évaluation d'impact du gouvernement fédéral, est prévu le 12 octobre 2021.

Action

- **Confirmer la participation du CCEK à l'atelier du 12 octobre.**

6. Occupation et aménagement du territoire

a) Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires du MAMH

Les membres sont informés que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tient actuellement des consultations sur sa Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires. La Stratégie vise à créer des milieux de vie durables qui font la promotion de la santé et du bien-être de la population. Sa mise en œuvre pourrait notamment donner lieu au renouvellement du cadre législatif concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire, incluant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les membres sont mécontents de ne pas avoir été consultés directement. Il est toutefois décidé que le CCEK formulera des commentaires.

Action

- **Transmettre une lettre au MAMH contenant les commentaires du CCEK sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires.**

7. Activités minières

a) Sous-comité de fermeture de la mine Raglan

Les membres assistent à une présentation du Sous-comité de fermeture de la mine Raglan. La présentation porte d'abord sur certaines dispositions de l'entente sur les répercussions et les avantages conclue entre la Société Makivik et la mine Raglan. Il est expliqué qu'un plan de fermeture ne faisait pas partie de l'entente initiale, mais que, en dépit de cette omission, le Sous-comité de fermeture de la mine Raglan a été mis sur pied en 2018 pour examiner cette question. Plus particulièrement, le Sous-comité a le mandat d'établir une structure de gouvernance pour veiller à la mise en œuvre de l'entente sur les répercussions et les avantages, de s'assurer de la participation des Inuits au plan de fermeture, de promouvoir l'expertise dans les communautés touchées par le projet et, enfin, d'assurer la liaison et de communiquer avec les communautés et les organismes régionaux concernant l'évolution du projet de fermeture. À ce jour, le Sous-comité a commencé l'élaboration d'un programme de fermeture et de réhabilitation à l'intention des résidents des communautés et s'apprête à mandater une firme d'ingénierie afin de produire un plan à cet effet. En conclusion, les membres sont informés que, même si le site minier Asbestos Hill ne relevait pas du mandat du Sous-comité, celui-ci a aussi facilité des discussions avec le MERN et les organismes régionaux à ce sujet.

b) Réhabilitation du site minier Asbestos Hill

Les membres du CCEK et du Sous-comité de fermeture de la mine Raglan assistent à une présentation de représentants du MERN concernant la réhabilitation du site miner Asbestos Hill. La présentation commence par un survol d'un système qu'a récemment mis en place le gouvernement du Québec pour évaluer les risques environnementaux. Le système sera utilisé pour définir et prioriser des objectifs précis basés sur les études de caractérisation pour chaque site minier abandonné afin de classer les sites en fonction du niveau de risque qu'ils présentent pour l'environnement et d'aider à l'élaboration de plans de réhabilitation. Il est expliqué que le site minier Asbestos Hill fait partie des sites que le MERN a l'intention de remettre en état.

On présente ensuite des études de caractérisation qui ont déjà été réalisées au site et les prochaines étapes liées à l'analyse des résultats des études de caractérisation et à l'établissement d'une liste des priorités de réhabilitation.

Les membres sont informés que le MERN et la Société Makivik collaborent dans ce dossier et qu'un comité est en voie d'être formé entre le gouvernement, les organismes régionaux et les communautés concernées en vue d'assurer une bonne communication entre les parties et la saine transparence de la démarche.

8. Gestion des matières dangereuses et résiduelles

a) Consultation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Les membres sont informés que la version révisée par le CCEK du chapitre portant sur le Nunavik dans le rapport de consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes a été transmise au BAPE le 10 septembre 2021 et qu'une nouvelle version du chapitre a été récemment soumise au CCEK pour révision finale et adoption.

b) Guide d'intervention en cas de déversement

Les membres sont informés que le *Guide d'intervention en cas de déversement et de réhabilitation des sites contaminés au Nunavik à l'intention du personnel municipal et des organismes régionaux* qu'avait produit le CCEK en 2016 a été révisé en collaboration avec l'ARK et la direction régionale du MELCC. Il est désormais prêt à être publié.

<u>Action</u>

- **Aller de l'avant avec la réimpression et la distribution du guide.**

c) Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés – Plan d'action 2022-2026

Le 28 juillet 2021, le CCEK a transmis une lettre à Mme Marie-Andrée Vézina de la Direction du Programme de réduction des rejets industriels et de la Direction des lieux contaminés du MELCC concernant le Plan d'action 2022-2026 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. En introduction de sa lettre, le CCEK déplore de ne pas avoir été contacté directement par le MELCC au sujet du Plan d'action et d'en avoir appris l'existence par l'entremise de l'ARK, lorsque cette dernière a transmis ses commentaires sur le Plan d'action en juin 2021. Le CCEK réitère ensuite qu'il appuie les positions exprimées par l'ARK dans sa lettre et insiste pour que le Plan d'action tienne compte de la réalité du traitement des déversements et des sols contaminés au Nunavik. Le CCEK conclut sa lettre au MELCC en revenant sur les recommandations de l'ARK et en exprimant sa volonté de suivre l'évolution de ce dossier et de voir le ministère l'en informer en temps opportun et de manière appropriée.

De plus, les membres sont informés que le CCEK participera à une réunion prévue le 24 novembre 2021 avec le MELCC pour discuter du Plan d'action et de la législation afférente.

d) Discussion sur le projet de nettoyage de la ligne de stations radars Mid-Canada avec le MELCC

Les membres rencontrent M. Daniel Gendron, de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec du MELCC, pour discuter du projet de nettoyage de la ligne de stations radars Mid-Canada. Il est accompagné de M. Michel Chaussé, de M. Nicholas Poirier et de Mme Eve Desroches-Maheux du MELCC. M. Gendron donne un aperçu des travaux de caractérisation réalisés dans le passé aux sites de la ligne de stations radars Mid-Canada. Il explique que les sites ont été classés selon leur niveau de contamination et le volume de matières résiduelles s'y trouvant. Des 43 sites de la ligne de stations radars Mid-Canada situés au Québec, sept présentent un faible niveau de contamination et ont été retirés de l'entente de financement conclue avec le gouvernement fédéral. La réhabilitation de ces sites sera effectuée par le gouvernement du Québec et servira de base à l'élaboration d'un plan de travail pour la réhabilitation des 36 autres sites. M. Gendron décrit ensuite les initiatives de consultation et de recherche de base effectuées par le MELCC auprès des organismes autochtones. Enfin, il présente la liste des partenaires de consultation du MELCC et les étapes du projet qui seront réalisées l'an prochain.

Après la présentation, une discussion a lieu sur le calendrier du projet, les objectifs de travail du MELCC et l'entente de financement conclue avec le gouvernement fédéral.

e) Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés

L'analyste des politiques présente un aperçu du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, qui doit entrer en vigueur en novembre 2021, et de la note d'information de l'ARK sur le Règlement rédigée en juillet 2021.

9. Conservation et biodiversité

a) Présentation sur la préconsultation concernant le mécanisme de création des territoires de conservation nordiques dans le territoire du Plan Nord

Sara Marmen, de la Direction des aires protégées du MELCC, fait une présentation sur le mécanisme de création des territoires de conservation nordiques dans le territoire du Plan Nord. Elle est accompagnée de Mme Isabelle Auger, de la Société du Plan Nord. Mme Marmen donne d'abord un aperçu du mandat du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la création de territoires de conservation nordiques, de la structure de travail pour leur création et des travaux accomplis à ce jour. Elle explique que les paramètres réglementaires relatifs à la création de territoires de conservation nordiques sont plus souples que ceux relatifs à la création d'aires protégées et que les organismes partenaires dans la structure de travail sont en train d'élaborer un mécanisme pour la création de tels territoires. La préconsultation en cours n'est pas une consultation officielle, mais plutôt une étape dans l'élaboration du mécanisme en tant que tel. Les trois processus proposés pour le mécanisme, soit la désignation, l'évaluation de la compatibilité des projets de développement et la modification d'un territoire de conservation nordique sont présentés, tout comme la manière dont chacun de ces processus sera utilisé lors de la création d'un territoire de conservation nordique. Les étapes de chacun de ces processus sont ensuite décrites. Pour terminer, Mme Marmen présente l'état d'avancement et le calendrier de la préconsultation.

Après la présentation, une discussion a lieu concernant les paramètres réglementaires relatifs à la création de territoires de conservation nordiques et les préoccupations suscitées par leur modification, la liste des partenaires du MELCC et le calendrier de la préconsultation.

Action

- **Obtenir les documents de travail de la préconsultation et s'informer de la participation de l'ARK à ce dossier.**

b) Projet de règlement modifiant principalement le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires

Le 5 août 2021, le CCEK a communiqué avec le MELCC en vue de lui faire part de ses commentaires sur le projet de règlement modifiant principalement le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires. Il est décidé que le CCEK ne participera pas à cet exercice puisque le projet de règlement ne s'applique pas au Nunavik. Toutefois, les membres manifestent leur intérêt à avoir une présentation à ce sujet lors d'une prochaine réunion.

Action

- **Inviter des représentants du MELCC à venir faire une présentation à la 170e réunion.**

c) Politique du MFFP sur les relations avec les nations et les communautés autochtones

Le 18 juin 2021, le CCEK a transmis une lettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) contenant ses commentaires sur le projet de politique sur les relations avec les nations et les communautés autochtones. Il est d'abord question dans la lettre des objectifs que le MFFP cherche à atteindre avec sa politique. Même si l'application de cette dernière au Nunavik n'est pas claire, les membres appuient l'approche de MFFP visant à coordonner les consultations dans les communautés. La lettre décrit ensuite la position du CCEK concernant les forêts, les relations avec les communautés, l'aménagement du territoire, les parcs et les aires protégées ainsi que la conservation et la gestion de la faune au Nunavik. Enfin, le CCEK salue dans sa lettre les efforts que déploie le MFFP pour améliorer ses relations et son engagement avec les nations et les communautés autochtones.

10. Divers

a) Chronique verte dans le magazine *Taqralik*

Les membres discutent de sujets potentiels pour la chronique verte dans le magazine *Taqralik*.

b) Projet de politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier

Après avoir reçu une invitation du MFFP à soumettre des commentaires sur le Projet de politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier, le CCEK a transmis une lettre à cet effet en mai 2017. En juillet 2021, le MFFP a envoyé au CCEK des exemplaires de la politique de consultation et du rapport de consultation. Les deux documents sont présentés brièvement aux membres.

11. Dates et lieu de la prochaine réunion

Il est décidé que la 170e réunion du CCEK aura lieu virtuellement les 14 et 15 décembre 2021.

Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
Le 15 décembre 2021

<u>Ordre du jour de la 169e réunion</u>

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux des 167e et 168e réunions et de la conférence téléphonique du 14 avril 2021

3. Administration

a. Budget
b. Secrétariat
c. Membres
d. Dossiers actifs depuis la 168e réunion
e. Site Web
f. Rapport annuel 2020-2021
g. Rencontre avec les administrateurs provincial et fédéral
h. Plan d'action 2020-2025
    i. Plan de communication
    ii. Articles promotionnels

4. Évaluations environnementales au Nunavik

a. Examen du rapport concernant l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux

5. Législation provinciale et fédérale en matière de protection de l'environnement

a. Loi sur l'évaluation d'impact fédérale
b. Atelier sur l'engagement : surveillance des impacts des projets d'envergure

6. Occupation et aménagement du territoire

a. Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires du MAMH

7. Activités minières

a. Sous-comité de fermeture de la mine Raglan
b. Réhabilitation du site minier Asbestos Hill

8. Gestion des matières dangereuses et résiduelles

a. Consultation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes
b. Guide d'intervention en cas de déversement
c. Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés – Plan d'action 2022-2026
d. Discussion sur le projet de nettoyage de la ligne de stations radars Mid-Canada avec le MELCC
e. Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés

9. Conservation et biodiversité

a. Présentation sur la préconsultation concernant le mécanisme de création des territoires de conservation nordiques dans le territoire du Plan Nord

b. Projet de règlement modifiant principalement le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires
c. Politique du MFFP sur les relations avec les nations et les communautés autochtones

10. Divers

a. Chronique verte dans le magazine *Taqralik*
b. Projet de politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier du MFFP

11. Dates et lieu de la prochaine réunion